



Mon avocate cesse son activité !

Par **Laurence MARCHAND**, le **16/02/2018** à **21:08**

Bonjour, j'ai entamé une procédure en divorce en 2011, procédure d'urgence car mon mari à voulu m'étrangler (preuves à l'appui) et m'a harcelé pendant 27 ans. Monsieur est parti et vie avec quelqu'un d'autre. Il a reconnu tous les faits par écrit. En dédommagement du harcèlement moral il m'a donné la maison (chez notaire), et moi j'ai effacé les dettes qu'il me devait. Malgré qu'il ait été condamné suite à la conciliation à me verser une certaine somme, j'ai accepté qu'il me donne moins (j'ai peur) et j'accepte tout ce qu'il me propose. Tout est simple et devrait être passé mais le hic aujourd'hui je reçois un mail de l'avocate (il faut savoir que je lui ai payé le divorce en entier depuis le début) qui me dit qu'elle cesse son activité et ne pourra plus me représenter. Aujourd'hui je suis en situation de handicap avec d'énormes souffrances. Je fais quoi moi ? Je me fou en l'air pour que tout s'arrête ? Puisque, à ce que je constate plus on fait du mal et plus on est défendu !